

RENTABILIWEB	Eurolist C	BE0946620946 - BIL	ACHAT
Secteur : Internet	Cap : 119,8 M€	Cours au 11/05/10 : 6,98€	Obj : 9,9 €

(31/12)	2009	2010 ^e	2011 ^e	2012 ^e	(31/12)	2009	2010 ^e	2011 ^e	2012 ^e
CA	65,2	74,1	84,3	95,5	EV/CA		1,3	1,1	0,8
Var	15,9%	14%	14%	13%	EV/ROC		7,3	5,7	4,4
ROC	11,4	13,5	15,8	18,1	PE dilué		15,0	12,8	10,3
% CA	17,5%	18,2%	18,8%	19,0%					
RNPG	7,5	8,8	10,4	11,8	BPA dilué (€)	0,47	0,51	0,59	0,68
% CA	115%	119%	12,3%	12,4%	Var	13%	8%	17%	14%
FCF	2,3	7,7	9,0	10,6	FCFPA (€)	0,15	0,49	0,53	0,62
Dettes fi. Nette	-15,2	-32,3	-40,6	-50,3	Gearing	-35%	-53%	-57%	-61%
Div. Action (€)	0,02	0,03	0,04	0,05	Rdt	0,3%	0,4%	0,6%	0,7%

CA T1 / Un début d'année en fanfare

▪ Faits

- CA T1 10 de 19,5 M€, +38% largement supérieur à nos attentes (CA estimé de 16,1 M€)

▪ Commentaires

L'excellente performance du pôle BtoC (CA de 11,9 M€, +49,3% / 61,3% du CA) met une fois de plus en lumière la capacité de Rentabiliweb à monétiser au mieux l'audience de ses sites de contenus (Rencontre, Adulte, Jeux, Services à la personne...). Ces derniers s'adressent à des profils hyper-segmentés et addictifs, ce qui permet à la société de les fidéliser tout en menant des opérations de cross selling entre les différentes thématiques du portefeuille.

Le BtoB (CA de 7,5 M€, +23,3% / 38,7% du CA) bénéficie pour sa part du très fort dynamisme des programmes de fidélisation et des solutions de cash back (mailorama.fr) tandis qu'au sein des activités de Micropaiement, Rentabiliweb a remporté d'importants contrats (Libération, Marianne, France Télévision...).

Rentabiliweb fait également savoir que le comité de direction de l'ACP (Autorité de contrôle parental), l'organisme qui remplace le CECEI (Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), devrait se réunir prochainement pour examiner la demande d'agrément d'établissement de crédit déposée par la société. Rappelons que grâce à cet agrément, Rentabiliweb va pouvoir proposer ses solutions de paiement à des sites tiers éditeurs ou de e-commerce.

▪ Opinion

Au cours des trimestres à venir, Rentabiliweb va de nouveau pouvoir capitaliser sur des relais de croissance importants : la montée des services interactifs, l'ouverture du marché des paris en ligne pour lesquels le groupe sera en mesure d'apporter ses systèmes de paiement une fois l'agrément obtenu et nouer des partenariats en tant qu'apporteur d'audience. Par ailleurs, une acquisition destinée à compléter le portefeuille sur une nouvelle thématique complémentaire (Féminin, Information, Sports...) est toujours à l'ordre du jour. Objectif de cours et opinion confirmés.

Prochain événement / CA S1 10 vers le 15 juillet ;

Stephan Dubosq

StephanDubosq@ArkeonFinance.fr

+33 (0)1 53 70 50 05

SYSTEME DE RECOMMANDATION

ACHAT	:	Potentiel supérieur à 15%
RENFORCER	:	Potentiel compris entre 5% et 15%
ALLEGER	:	Potentiel compris entre 5% et -10%
VENDRE	:	Potentiel supérieur à -10%

DETECTION POTENTIELLE DE CONFLITS D'INTERETS

Opération de Corporate finance en cours ou réalisée durant les 12 derniers mois	Participation au capital de l'émetteur	Communication préalable à l'émetteur	Contrat de liquidité et / ou Animation de marché	Contrat d'apporteur de liquidité
NON	NON	NON	NON	NON

Cette publication a été rédigée par ARKEON Finance. Elle est délivrée à titre informatif uniquement et ne constitue en aucun cas une sollicitation d'ordre d'achat ou de vente des valeurs mobilières qui y sont mentionnées.

L'information contenue dans cette publication ainsi que toutes les opinions qui y sont reprises, sont fondées sur des sources présumées fiables. Cependant ARKEON Finance ne garantit en aucune façon l'exactitude ou l'exhaustivité de ces informations et personne ne peut s'en prévaloir. Toutes les opinions, projections et/ou estimations contenues dans cette publication reflètent le jugement d'ARKEON Finance à la date de celle-ci et peuvent être sujettes à modification sans notification. Cette publication est destinée exclusivement à titre informatif aux investisseurs professionnels qui sont supposés élaborer leur propre décision d'investissement sans se baser de manière inappropriée sur cette publication. Les investisseurs doivent se faire leur propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière mentionnée dans cette publication en tenant compte des mérites et risques qui y sont attachés, de leur propre stratégie d'investissement et de leur situation légale, fiscale et financière. Les performances historiques ne sont en aucun cas une garantie pour le futur. Du fait de cette publication, ni ARKEON Finance, ni aucun de ses dirigeants ou de ses employés, ne peut être tenu responsable d'une quelconque décision d'investissement. Conformément à la réglementation et afin de prévenir et d'éviter les conflits d'intérêts eu égard aux recommandations d'investissements, ARKEON Finance a établi et maintient opérationnelle une politique efficace de gestion des conflits d'intérêts. Le dispositif de gestion des conflits d'intérêts est destiné à prévenir, avec une certitude raisonnable, tout manquement aux principes et aux règles de bonne conduite professionnelle. Il est en permanence actualisé en fonction des évolutions réglementaires et de l'évolution de l'activité d'ARKEON Finance. ARKEON Finance entend, en toutes circonstances, agir dans le respect de l'intégrité de marché et de la primauté de l'intérêt de ses clients. A cette fin, ARKEON Finance a mis en place une organisation par métier ainsi que des procédures communément appelées « Muraille de Chine » dont l'objet est de prévenir la circulation induite d'informations confidentielles, et des modalités administratives et organisationnelles assurant la transparence dans les situations susceptibles d'être perçues comme des situations de conflits d'intérêts par les investisseurs. Cette publication est, en ce qui concerne sa distribution au Royaume-Uni, uniquement destinée aux personnes considérées comme 'personnes autorisées ou exemptées' selon le 'Financial Services Act 1986' du Royaume-Uni, ou tout règlement passé en vertu de celui-ci ou auprès de personnes telles que décrites dans la section 11 (3) du 'Financial Services Act 1986 (Investment Advertisement) (Exemption) order 1997' et n'est pas destinée à être distribuée ou communiquée, directement ou indirectement, à tout autre type de personne. La distribution de cette publication dans d'autres juridictions peut être limitée par la législation applicable, et toute personne qui viendrait à être en possession de cette publication doit s'informer et respecter de telles restrictions.